

Séance du mardi 23 septembre 2014 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M.	Wolfgang	HONEGGER	
Présents :	Mme	Anne	BOADA	
	Mme	Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	M.	Christophe	FAVRE	
	M.	Georg	FEYER	
	M.	Bastien	GUEx	
	Mme	Isabelle	ISCH	
	M.	Jean	KELLER	
	M.	Philippe	LAGRANGE	
	Mme	Erika	MOTTIER	
	Mme	Marie-France	MUTILLOD	
	Mme	Fabienne	PITTELOUD	
	M.	Marco	REALINI	
	M.	Georges	RYCHNER	
	Mme	Anne-Claude	SEMON	
	Mme	Elisabeth	STALDER	
Assistent :	M.	François	MAZENOD	Maire
	M.	Michel	STALDER	Adjoint
	M.	Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé :	M.	Viken	VARTZBED	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget 2015
5. Crédit budgétaire supplémentaire destiné à la participation aux aménagements de sécurisation des locaux du stade Marc-Burdet (délibération)
6. Crédit d'investissement pour l'acquisition d'un tracteur destiné au service de voirie (délibération)
7. Crédit d'investissement pour l'implantation d'une signalétique sur l'ensemble de la commune (délibération)
8. Crédit budgétaire supplémentaire destiné à la réfection du chemin Pré-Paul (délibération)
9. Crédit d'investissement destiné l'assainissement des collecteurs EU/EP du chemin des Troiselles (délibération)
10. Propositions de la Mairie
11. Propositions individuelles et questions
12. Huis clos (naturalisation)

◆ ◆ ◆

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JUIN 2014

Mme Stalder fait part d'une remarque.

« Je voudrais revenir sur mon intervention du 24 juin dernier se rapportant à la vente du Petit-Malagny. Suite à l'interpellation de Mme. E. Mottier le 8 avril dernier et après vérification, j'ai pu constater que le HUIS CLOS avait bien été prononcé lors de la séance extraordinaire du 9 janvier 2001.

M. Stalder avait affirmé que, s'agissant de son premier Conseil extraordinaire, il se souvient très bien que le HUIS CLOS n'avait pas été prononcé et que, par conséquent, tout le monde pourrait avoir accès à l'information.

Il s'avère que cette déclaration n'est pas conforme à la réalité et nécessite une mise au point.

N'étant pas au clair sur la suite donnée à mon intervention, je demande que ces remarques soient dûment protocolées dans le PV de ce soir.

Je vous en remercie. »

PP 360, 365 et 367 : M. RYCHNER considère que lorsque les votes sont négatifs, il ne faut pas mentionner « refuser », mais garder le mot « accepter », car cela est confus. Il suffit en effet de regarder le nombre de voix.

M. KELLER considère qu'il faut trouver une formulation qui ait du sens en français. Il propose que cela soit délégué à la secrétaire, afin qu'une solution soit trouvée.

Mme PITTELOUD considère que cela donne davantage de sens de mentionner refuser.

Il est proposé de laisser le mot « accepter » lorsque c'est une délibération et d'enlever le mot « accepter/refuser » lors des autres types de vote.

Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président informe que le règlement du Conseil municipal est toujours au Canton et n'a pas encore été accepté par le Conseil d'Etat.

➤ COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. MAZENOD

- **Dates des élections communales en 2015**

Le Conseil d'Etat a fixé les dates suivantes :

- a) 19 avril 2015 : Election des membres des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des Exécutifs communaux.
- b) 10 mai 2015 : Deuxième tour de l'élection des Exécutifs communaux.
- c) 2 février 2015 : Délai pour le dépôt des listes de candidatures pour l'élection des Conseils municipaux et le premier tour de l'élection des Exécutifs communaux.
- d) 21 avril 2015 : Délai pour le dépôt des listes de candidatures du second tour de l'élection des Exécutifs communaux.

L'arrêté du Conseil d'Etat sera posté sur le CMnet.

- **Mur de la propriété Hoffmann dans la rue du Village**

L'architecte responsable de la rénovation de cette magnifique demeure a confirmé que le mur d'enceinte de la rue du Village sera doté d'une végétalisation avec du lierre. Le lierre sera planté cet automne du côté intérieur et débordera par-dessus le mur pour retomber sur le côté public, donnant une esthétique plus appropriée à ce mur.

- **M. Michel Bersier**

Monsieur Michel Bersier, notre responsable des bâtiments scolaires, nous a annoncé son désir de mettre un terme à son contrat de concierge.

Il cessera ses activités, qui avaient commencé le 1^{er} avril 1995, le 30 novembre 2014. Nous le remercions pour son engagement durant toutes ces années et lui souhaitons beaucoup de succès et de bonheur en Asie du sud-est. Une fête en son honneur sera organisée le 25 novembre.

Nous saisissons l'opportunité de ce départ pour redéfinir l'ensemble des tâches de conciergerie.

➤ **M. STALDER**

- **Communiqué de pop e poppa, daté du 25 juillet 2014**

Je vais vous lire le communiqué de pop et poppa, daté du 25 juillet, concernant Mme Isabelle Plater, nouvelle directrice de la crèche intercommunale les 4 saisons.

« Depuis 2008, Mme Nathalie Mühlemann assure la direction de la crèche intercommunale les 4 saisons. Avec son mari, ils ont décidé de vivre une nouvelle expérience et partent s'installer en Thaïlande. Elle quittera donc l'institution fin septembre 2014. Nous la remercions d'avance pour son engagement et son implication ainsi que pour sa collaboration active et positive lors du passage de la crèche intercommunale les 4 saisons au sein du réseau pop e poppa.

En collaboration avec le Comité de direction du Groupement intercommunal de la crèche, nous sommes heureux de vous annoncer l'engagement de Mme Isabelle Plater qui succèdera à Mme Mühlemann dans la fonction de directrice. Elle sera présente à la crèche dès la rentrée scolaire 2014/2015. Après une formation d'éducatrice du jeune enfant à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques à Lausanne, Mme Plater a évolué huit années dans le domaine de l'enfance et de la petite-enfance sur les cantons de Genève et Vaud. Elle a ensuite exercé environ quatre années comme directrice de structures d'accueil avant de prendre en 2013, la direction des unités d'accueil pour écoliers de la ville de Nyon. En 2011, elle a également obtenu son master de direction d'institutions éducatives, sociales et médico-sociales.

Nous nous réjouissons d'accueillir Mme Plater et lui souhaitons beaucoup de plaisir et plein de succès dans sa nouvelle fonction ainsi qu'au sein du réseau des crèches pop e poppa.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous adressons nos meilleures salutations. »

- **Spectacle**

Le concert du CARROUSEL aura lieu le 14 novembre 2014 à 20h au centre communal. Si le Conseil municipal le veut, il peut disposer de deux billets gratuits sur inscription auprès de la mairie.

- **TPG**

Les parents ont exprimé leur inquiétude pour leurs enfants qui se rendent en bus au CO des Colombières, car les habitudes des TPG semblent avoir changé. La Mairie a alors envoyé un courrier à ce sujet, le 28 août, aux TPG. Ces derniers ont fait une réponse, datée du 18 septembre 2014, que je vais vous lire :

« Monsieur le Maire,

Votre courrier du 28 août 2014 adressé à notre Directeur Général a.i. nous est bien parvenu et son contenu a retenu notre meilleure attention.

Les circonstances et les impacts de l'évolution de notre offre dans ce secteur sont les suivants :

Un nouveau service scolaire a été mis en place dès la rentrée du 25.08.2014 entre Bossy – Collex – Bellevue – CO des Colombières le matin, à midi et le soir en accord avec la direction du Cycle concerné. Cela a eu un impact sur le fonctionnement des bus scolaires et nécessite aujourd'hui un petit temps d'adaptation pour les élèves. Il est donc normal que dans ces conditions ces nouveaux déplacements scolaires suscitent l'inquiétude légitime des parents durant ces premiers jours de la rentrée.

Cette nouvelle desserte tient compte d'une répartition des élèves de Bossy entre le CO des Colombières et le CO de Sécheron. Une répartition des élèves entre le bus régulier de la ligne V et le bus scolaire de Bossy en fonction du lieu de destination est indispensable afin d'équilibrer la fréquentation. Cela permet d'éviter les surcharges chroniques, qui depuis quelques jours s'estompent déjà grâce à une répartition naturelle des élèves.

Avec cette nouvelle configuration, les élèves de Genthod devant prendre le bus V régulier sont déposés à l'arrêt Versoix-Gare qui se trouve à 120 mètres de l'établissement scolaire. En ce qui concerne le retour de midi, les cours terminant à 11h50, les élèves de Genthod-Village ont un bus V à 12h00 à Versoix-Gare pour une arrivée à l'arrêt Genthod-Village à 12h08 au lieu de 12h03 précédemment. »

Cette réponse n'étant pas claire à mes yeux et ne correspondant pas à la réalité, je vais les recontacter.

- **Les jeudis de ski**

Le 9 octobre aura lieu l'Assemblée générale qui vise à clore l'association du Club des jeudis de ski Genthod-Bellevue. Parallèlement, l'Assemblée constitutive du Ski-Club de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod aura lieu le 8 octobre. Ce dernier va reprendre cette activité sous une forme différente. J'invite vivement le Conseil municipal à être présent, afin de montrer leur soutien.

➤ **M. BAUMGARTNER**

- **Construction de 6 bennes enterrées : angle chemin de la Pralay - Rte de Rennex**

L'autorisation a été délivrée le 27 août 2014 en moins de deux mois. Il y a actuellement deux entreprises sur Genève :

- Transvoirie
- Serbecco.

Sujet qui sera repris en commissions génie civil et environnement.

- **Inventaire des déchets 2013 du Canton de Genève**

J'ai repris les chiffres des déchets incinérés :

- Amélioration par habitant en kg

En 2009	261 kg
En 2013	241 kg
- Comparé à Bellevue

En 2009	278 kg
En 2013	262 kg

Les autres déchets Verre, Pet et Papier : Genthod est dans le peloton de tête grâce à l'ESREC.

- **Eaux usées**

La Mairie a appris par les SIG que la commune possède 21,5 km de conduite d'eaux usées avec 518 regards servant à l'entretien périodique.

- **Participation financières des communes aux dépenses de fonctionnement du SIS en 2015**

Genthod, avec CHF 106'240.-, soit CHF 38.37 par habitant pour un total sans la Ville de Genève à CHF 10'750'000.-.

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2015

M. le Maire communique le budget 2015. Il annonce que le document présenté sera posté sur le CMNET, afin que chacun puisse accéder à cette information. L'attention est portée sur tous les points inscrits en bleu. Parmi ceux-ci, deux éléments clefs sont à noter :

- Compte 02 « Maires et adjoints » : ajout d'une nouvelle ligne à la demande de Mme Stalder « Compensation absence LPP » afin qu'un magistrat de plus de 65 ans puisse bénéficier d'une caisse de pension. Si un magistrat de plus de 65 ans est réélu, il sera compensé.
- Compte 9 « Finances et Impôts » : la péréquation intercommunale est en forte augmentation, soit près de CHF 6 millions du fait des fortes recettes. De ce fait, afin d'assurer un budget équilibré, l'autorisation de la Surveillance des communes a permis de majorer les recettes de 15% au lieu de 10%.

M. KELLER dit avoir mal compris la question de la majoration des impôts.

M. MAZENOD explique qu'il est possible de majorer les prévisions fiscales lorsqu'il y a des augmentations d'entrées. Toutes les communes le font. C'est pourquoi il a été demandé une augmentation du montant des recettes de 15% pour avoir un budget équilibré, mais sans garantie que cela va se réaliser. Il souligne que l'année 2013, ils n'avaient pas pu prévoir que les comptes se clôtureraient avec une recette supplémentaire de CHF 7 millions.

M. MAZENOD souligne que le budget est équilibré avec un bonus. L'usage est de voter le renvoi formel pour que chaque commission puisse plancher sa sphère de responsabilité. Si des modifications sont apportées en commission, il faut en informer le président de la commission des finances qui sera chargé de consolider les montants. Toutes les dates ont été fixées, y compris celle de la commission du Conseil municipal. Ainsi, le solde des comptes changera en fonction des « inputs » que les commissions introduiront.

M. KELLER aimerait rappeler ce qu'il dit chaque année, à savoir que l'action politique se fait en commission. Il aimerait attirer l'attention de tous au sujet des charges qui s'accroissent significativement. En 2013, une inquiétude était née du fait que celles-ci avaient dépassé CHF 10 millions. Or, en 2014, elles sont encore plus importantes. En moins de deux ans, il y a ainsi eu une augmentation des charges de 50%.

M. MAZENOD souligne que l'augmentation des charges est essentiellement due aux fonds de péréquation et rappelle que la commune ne peut pas changer cela du fait de son centime additionnel peu élevé.

Il est proposé de renvoyer le budget 2014 dans les différentes commissions.

Le renvoi est approuvé par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

4. CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ À LA PARTICIPATION AUX AMÉNAGEMENTS DE SÉCURISATION DES LOCAUX DU STADE MARC-BURDET (DÉLIBÉRATION)

Mme STALDER prend la parole.

« Lors de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2014, M. Stalder nous a informés que, suite à divers cambriolages et sur demande de la compagnie d'assurance, le groupement du stade « Marc Burdet » va étudier la pose d'un volet et d'une barre de sécurité sur certaines portes.

Dans la délibération qui nous est présentée ce soir, nous apprenons que la participation de notre commune s'élève à CHF 12'000.-.

Pourrions-nous savoir quel est le montant total de la dépense encourue pour la sécurisation des locaux ? D'autre part, je souhaiterais connaître la clé de répartition pour chaque commune concernée ?

Je voudrais également relever que dans le rapport de gestion 2012 du 19 mars 2013 Mme E. Fatton exprimait déjà la nécessité d'une réflexion sur la sécurisation des locaux suite aux cambriolages successifs générant des frais. Cette réflexion a-t-elle eu lieu ? La question est posée.

Enfin, je souhaiterais que les statuts du groupement soient publiés sur CMNet ce qui faciliterait notre compréhension.

Je vous remercie de votre aimable attention à ma requête. »

M. RYCHNER souligne que cette délibération n'a pas été présentée préalablement en commission. Pourtant, les conseillers municipaux ont reçu une invitation de la commission des sports de la commune de Collex concernant ce stade. Celle-ci aura lieu en octobre et son objectif sera de présenter ces frais, ainsi que ceux de l'éclairage. Il se demande alors s'il est judicieux de faire voter une délibération avant que les commissions ne se soient réunies.

M. STALDER rappelle que ce point avait été présenté préalablement, suite aux cambriolages successifs. Deux projets avaient été évoqués. L'idée était de mettre des relais anti-infraction aux portes de la buvette et de renforcer une des portes du vestiaire. Il a été refusé de renforcer la partie vestiaire, car cela semblait moins pertinent. Le coût total s'élève à CHF 45'780.70, soit CHF 11'446.95 pour Genthod, car chaque commune paye un quart. Pour information, les autres communes ont déjà voté favorablement. Pregny a choisi de débloquer cet argent via les comptes de fonctionnement, Bellevue et Collex-Bossy l'ont fait via une délibération, comme Genthod. Celle-ci peut être votée maintenant ou renvoyée en commission. M. STALDER ajoute que la séance prévue le 15 octobre à Collex ne concerne pas la sécurité. Il s'agit d'une présentation des projets d'éclairage des terrains faite par les SIG. Il rappelle que l'habitude, concernant ce stade, est de présenter les grands projets avec des spécialistes pour que chaque commune puisse ensuite statuer comme elle le souhaite.

Mme SEMON souligne que ce budget était prévu. On lui avait demandé s'il était nécessaire d'organiser une commission à ce sujet, mais elle a considéré que non, étant donné que chacun était au courant de cela et qu'un devis a été envoyé.

M. RYCHNER dit ne pas avoir planché sur tous les documents de Collex. Il lui semble qu'il y avait bien un décompte de la commune qui mentionnait qu'une moitié était payée par Collex. Pour lui, cela manque de clarté et c'est pourquoi il souhaite le renvoi en commission.

Mme ISCH explique qu'à partir du moment où il s'agit d'un investissement, la moitié est prise en charge par la commune de Collex et l'autre moitié divisée entre les trois autres communes partenaires. Dans les autres cas, c'est partagé à part égale entre les quatre communes. Elle ajoute que l'assurance a sommé le groupement de prendre des mesures suite à deux cambriolages. Les stores correspondent à la solution préconisée et la mieux adaptée. Il est alors nécessaire de voter cela, sans quoi les assurances risquent de poser des problèmes.

M. RYCHNER considère que cette délibération porte sur une petite somme, mais concernant un point qui se déroule en dehors de la commune. C'est pourquoi il souhaite le renvoi en commission.

Mme ISCH ajoute que le rapport de sécurité a été élaboré et qu'il aurait dû être diffusé à tous avec les chiffres.

Il est proposé de renvoyer la délibération en commission des sports.

Le renvoi est refusé par 0 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions.

Mme BORLOZ-NEUFFER donne lecture de la délibération.

Crédit budgétaire supplémentaire destiné à la participation aux aménagements de sécurisation des locaux du stade Marc-Burdet

Vu les effractions répétées dans les locaux du stade Marc-Burdet,

vu le projet de renforcer les systèmes de sécurisation du site,

vu le rapport sécurité bâtiment définitif du 30 juillet 2014, totalisant une dépense par commune de CHF 11'446.95 pour des équipements de sécurisation des accès,

vu le préavis favorable du 11 juin 2014 des membres du Groupement pour une dépense non prévue au budget, mais consécutive à une clause d'urgence de préservation d'un bien appartenant aux communes,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

par 8 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions.

1. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire, pour un montant de CHF 12'000.00, représentant la part de la commune de Genthod, destiné à la participation aux aménagements de sécurisation des locaux du stade Marc Burdet.*
2. *De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique n° 340.318.04 « Groupement Stade Marc-Burdet ».*
3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par la fortune nette.*

5. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR DESTINÉ AU SERVICE DE VOIRIE (DÉLIBÉRATION)

M. BAUMGARTNER dit avoir annoncé lors du Conseil municipal du 4 février que la Mairie avait décidé d'acquérir un tracteur pour la voirie, en guise de reconnaissance du travail mené par les employés du service. Cela a également été évoqué au mois de mars en commission environnement. Ce tracteur est acheté et en service au grand bonheur des employés.

M. RYCHNER considère une fois de plus qu'il est dommage que cette délibération n'ait pas fait l'objet d'un préavis en commission.

M. FEYER explique que cela a été présenté comme une information, donc sans préavis possible. Il souligne qu'il faudra aborder la problématique du stockage du matériel et penser à avoir des locaux adéquats.

M. HONEGGER demande ce qui se passerait si le Conseil municipal refusait cette délibération sur le fait accompli.

M. STALDER répond que cela remonterait au Conseil d'Etat qui devrait trancher.

M. BAUMGARTNER précise qu'il s'agit du montant des économies qui ont pu être faites grâce au travail supplémentaire des employés de la voirie, qui ont permis de sous-traiter moins de travaux à des entreprises tierces. Il est selon lui important de leur donner les moyens de travailler efficacement.

Mme PITTELOUD donne lecture de la délibération.

Crédit d'investissement pour l'acquisition d'un tracteur destiné au service de voirie

Vu la forte diminution de la sous-traitance des activités relatives aux parcs et jardin,

vu la reprise par le service de voirie de ces activités,

vu la nécessité de pouvoir effectuer simultanément plusieurs travaux impliquant l'utilisation de tracteurs,

vu le changement de gamme du fournisseur entraînant que les futurs modèles ne seront plus compatibles avec les équipements actuels en possession de la commune,

vu le devis de CHF 59'900.- du 5 mai 2014 de l'entreprise Chalut Green Service SA pour un tracteur John Deere 3720 HST 4x4 identique au modèle actuellement en possession du service de voirie et compatible avec les accessoires actuels,

vu le devis de CHF 8'500.- du 5 mai 2014 de l'entreprise Chalut Green Service SA pour une lame à neige Zaugg G3 160,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE**

par 7 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions

1. *D'approuver l'acquisition d'un tracteur John Deere 3720 HST 4x4 destiné au service de voirie et d'une lame à neige Zaugg G3 160.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 70'000.- .*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir ce montant au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 33.331,*
5. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.*

6. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UNE SIGNALÉTIQUE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (DÉLIBÉRATION)

M. MAZENOD rappelle, tout d'abord, que la volonté de mettre cette signalétique émane de la construction du centre communal. Lors d'une réflexion en Exécutif avec les services concernés, il a été conclu qu'il fallait penser de façon plus globale que le centre et prendre également en compte la gare, le centre Saladin, la poste et l'épicerie. Il faut, en effet, se mettre à la place d'une personne qui ne vient pas de Genthod à partir de la gare et des endroits stratégiques. Cette signalétique se présente sous la forme de totems qui doivent rester agréables. Il présente à l'écran les différentes possibilités à partir d'emplacements qui sont encore à discuter. Il aurait besoin de la réflexion des conseillers municipaux pour valider la proposition et pense que la commission aménagement du territoire et tissu économique pourrait apporter de nouveaux éléments.

M. HONEGGER souligne que la Mairie souhaite avoir l'avis des conseillers municipaux. Il lui semble alors plus judicieux que cette délibération soit renvoyée en commission aménagement du territoire et tissu économique.

M. FAVRE souligne que sont mentionnés dans la délibération des honoraires du bureau CCHE. Or, dans le Grand Livre de la commission génie civil était déjà mentionnée une facture concernant des honoraires de ce même bureau.

M. MAZENOD répond que la signalétique comprend plusieurs ensembles. Il y a notamment celle pour les piétons et celle pour les voitures. La signalétique pour les voitures a déjà été installée car elle était plus urgente, ce qui explique les honoraires mentionnés dans le Grand Livre. Cela dit, la grande partie porte sur ces totems, ajoutant qu'ils ont préféré que ceux-ci soient sobres et donc sans les couleurs de la commune, soit rouge et jaune.

M. RYCHNER demande si le crédit de CHF 65'000.- comprend la signalétique pour les voitures.

M. MAZENOD confirme que la délibération comprend le tout.

M. FAVRE demande si ce crédit sera financé par l'investissement génie civil.

M. MAZENOD répond qu'il s'agit du compte 62 « routes communales ».

Mme PITTELOUD trouve que les totems sont agréables dans le paysage et souhaiterait que cela puisse être réalisé rapidement. Cela dit, elle souligne que la commission aménagement du territoire et tissu économique est à disposition. Elle ajoute que le dernier panneau est à 2,5 mètres de hauteur et se demande si les camions passent.

M. MAZENOD confirme que la hauteur prend justement en compte les camions.

Il est proposé de renvoyer la délibération en commission aménagement du territoire et tissu économique.

Le renvoi est accepté par 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

7. CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DESTINÉ À LA RÉFECTION DU CHEMIN PRÉ-PAUL (DÉLIBÉRATION)

M. BAUMGARTNER explique que ce point a été abordé lors de la commission génie civil et mobilité du 16 juin. Il y avait alors deux variantes, à savoir la réfection partielle ou la réfection totale.

M. GUEx dit comprendre que la raison de ces travaux est que des dégâts ont été effectués par un chantier. Il demande alors quelles sont les raisons exactes de ces dégâts, pourquoi cela n'a pas été protocolé et s'il y a une preuve.

M. BAUMGARTNER explique avoir repris les écrits de la précédente législature, mentionnant que la Mairie s'engageait à s'occuper de la réfection de ce chemin.

Mme MOTTIER prend la parole.

« Je m'interroge concernant le projet de délibération du crédit budgétaire destiné à la réfection du Chemin Pré-Paul !

De quels travaux et à quelles dates ont eu lieu les travaux qui ont nécessité soi-disant le passage de camions par le chemin privé du Pré-Paul pour des travaux de la route de Malagny ?

« C'est regrettable qu'il n'y ait pas eu un constat de l'état de ce chemin suite aux passages des camions ! Même si l'autorisation a été signée par l'ancienne mairie, le Président de la commission du génie civil, à ce moment-là M. Andréas Baumgartner, aujourd'hui adjoint au maire, responsable du dicastère du génie civil a réagi à ma connaissance en commission génie civil pour la première fois en avril 2013. Une partie du chemin, surtout le côté chemin de la Pralay, certainement plus fréquenté par les habitants du lieu, est en effet en très mauvais état. Depuis 7 ans, le chemin se sinistre à vue d'œil, ce qui fait que le coût de la réfection demandé par la délibération de CHF 190'000.- est exorbitant.

De demander aux contribuables de Genthod d'assumer cette somme n'est tout simplement pas correct. La responsabilité des riverains peut aussi avoir son importance, vu qu'il n'y a pas eu de réaction de leur part à notre connaissance. »

Mme MOTTIER ajoute que les camions n'étaient pas obligés de passer par ce chemin privé. Elle se demande donc pourquoi l'entreprise n'est pas responsable et quels travaux cela concerne exactement.

M. BAUMGARTNER explique que, lorsqu'il était Président de la commission génie civil, des travaux avaient été budgétés, mais pas le cheminement des camions qui était de la responsabilité de la Mairie.

M. RYCHNER souligne être gêné car un engagement a été pris par l'ancien Exécutif. De ce fait, il est difficile de faire marche arrière vis-à-vis des riverains. Par contre, on peut se demander pourquoi rien n'a été fait depuis 2007. Il aurait fallu réparer les dommages à cette époque. Aujourd'hui, on a plutôt l'impression de faire du renouvellement. De plus, les riverains ne semblent pas avoir fait de demande particulière.

M. HONEGGER se demande s'il ne serait pas intéressant de montrer un extrait du texte de l'ancien Exécutif à la commission. Il souhaite également savoir si la commission génie civile a voté à ce sujet.

M. FAVRE explique que la commission trouvait la facture lourde et qu'il était exagéré de refaire à neuf un chemin alors qu'il s'agissait simplement de nids de poule à réparer. Seulement, au vu du plan financier pour la réfection partielle qui s'élevait à CHF 126'360.-, il a semblé plus judicieux de refaire entièrement la route pour un montant de CHF 171'720.-. Ce crédit a été alors accepté, ce d'autant plus qu'il y avait un engagement de l'ancienne législature et qu'il ne semblait pas y avoir de moyens de refaire cette route à un coût moindre.

Mme PITTELOUD donne lecture de la délibération.

Crédit budgétaire supplémentaire destiné à la réfection du chemin Pré-Paul

Vu les dégâts causés au revêtement du chemin par le passage de camions lors de travaux à la route de Malagny,

Vu l'engagement pris en 2007 par la Mairie de remettre en état le chemin,

vu le plan financier de CHF 126'360.- pour une réfection partielle établi par le bureau Buffet Boymond SA en date du 19 mars 2013,

vu le plan financier de CHF 171'720.- pour une réfection totale établi par le bureau Buffet Boymond SA en date du 8 avril 2013,

vu la présentation en commission Génie Civil et Mobilité lors de sa séance du 23 avril 2013,

vu le préavis de la commission Génie Civil et Mobilité en faveur de la réfection totale, en sa séance du 16 juin 2014,

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, k, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE**

par 6 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions

4. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire, pour un montant de CHF 190'000.- destiné à la réfection du chemin Pré-Paul.*
5. *De comptabiliser ce crédit budgétaire supplémentaire sous la rubrique 620.314.*
6. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par la fortune nette.*

8. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DESTINÉ L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTEURS EU/EP DU CHEMIN DES TROISELLES (DÉLIBÉRATION)

M. BAUMGARTNER prend la parole afin de proposer le retrait de la délibération.

« La loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 et la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 imposent d'assainir les collecteurs du chemin des Troiselles qui sont en unitaire (pas de système séparatif EU/EP).

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), établi en septembre 2011 par le GIPAC et entré en force en juin 2012, impose des objectifs à atteindre. Il est contraignant pour la Commune.

L'écosystème du Nant de Malagny souffre d'une surcharge chronique, nécessitant de récupérer les eaux de pluie venant de la zone Pralay - Malagny afin de le décharger. Ceci est également nécessaire afin de se garantir du risque d'inondation des voies CFF à l'horizon T30.

Le chemin des Troiselles est dépourvu de mise en séparatif. Il y a donc un défaut d'équipement et les riverains raccordés sur ce collecteur devront effectuer une mise en conformité. De plus, des autorisations de construire ont été accordées par le Canton, sous réserve que la Commune mette en place les équipements adéquats.

La solution de passer par le chemin des Troiselles est la plus simple techniquement et la meilleure-marché. Un crédit a été voté par le Conseil municipal en février 2012 en vue de l'étude de cette solution. Les autres variantes qui ont été étudiées nécessiteraient un passage sous les voies CFF impliquant des contraintes techniques lourdes et un surcoût important.

Un accord de principe a été obtenu des riverains, afin de déposer une autorisation de construire qui a été accordée à la Commune de Genthod par le Département compétent en date du 22 mars 2013 pour l'exécution de travaux d'assainissement des eaux sur le chemin des Troiselles.

Si les riverains refusent la solution proposée par la commune, ils seront à moyen terme mis en demeure par le canton de se mettre en conformité, ce qui engendrera des coûts à leur charge d'environ CHF 1'200'000.- .

L'accord de l'ensemble de ceux-ci pour la réalisation des travaux et la création de servitudes de conduites n'ayant pas encore été obtenues, il est proposé de retirer la délibération de l'ordre du jour afin de pouvoir finaliser ce processus.

Une séance d'information par les services de l'Etat sera organisée dans une quinzaine de jours à l'intention de l'ensemble des Conseillers municipaux. »

M. RYCHNER souligne que ce retrait simplifie les choses. Il rappelle qu'il y a deux ans la commission du génie civil avait demandé un avis de droit qui n'a toujours pas été obtenu.

M. BAUMGARTNER répond qu'il donnera cet avis lors de la prochaine commission.

9. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aucune proposition.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Projet Centre Voirie au Chemin des Chênes

M. FAVRE prend la parole.

« Le GIG se félicite que la loi de changement de zone concernant la parcelle 563 au chemin des Chênes, propriété de la commune de Genthod, ait été adoptée par le Grand Conseil le 16 mai 2014. Cette loi, n'ayant pas fait l'objet d'opposition, est à présent entrée en force, ce qui ouvre la voie au projet tant attendu de centre de voirie communale au chemin des Chênes ! Projet qui, pour mémoire, est nécessaire à la réaffectation du rural que le GIG soutient également activement.

Par conséquent, le GIG demande que mission soit confiée à la commission des bâtiments pour :

- 1. mettre à jour d'ici juin 2015 le programme des locaux et le cahier des charges du centre de voirie, selon les informations à recevoir de la Mairie et des commissions concernées ;*
- 2. organiser le lancement d'un appel d'offre à mandataires en vue d'organiser un concours de projets ;*
- 3. lancer le concours de projet.*

Le GIG remercie le Conseil municipal de se prononcer sur cette requête. »

M. RYCHNER dit être interloqué que ce centre de voirie soit déplacé et non sur le terrain qui était envisagé.

M. FAVRE répond qu'il s'agit du même terrain. Il souligne mettre le document de cette loi à disposition de chacun. Celui-ci est annexé au PV.

M. KELLER demande qui seront les jurés de ce concours.

M. FAVRE répond que les jurés doivent être désignés par la commission des bâtiments.

M. KELLER souligne qu'il serait bien que soient désignées des entreprises locales plutôt qu'internationales. Au regard des investissements importants que cela nécessite, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible de partager les locaux de stockage avec Bellevue.

M. BAUMGARTNER dit avoir contacté la Mairie de Bellevue qui a chiffré ses besoins. Elle aurait besoin de 200 m2 pour stocker son matériel. Cependant, parallèlement, celle-ci a fait une demande d'agrandissement de ses locaux de voirie situés à côté de l'ORPC de Valavran. Cela dit, Genthod intégrera dans son projet ces 200 m2 supplémentaires. Une visite avec des employés de la voirie est organisée pour que cela soit justifié.

M. MAZENOD souligne que cette loi est une bonne nouvelle. Il a défendu ce projet devant la commission du Grand Conseil et le préavis était favorable à l'unanimité. Il ajoute que la Mairie a repris contact avec l'architecte de l'époque. Ce dernier est prêt à travailler sur ce projet, mais il attend la bonne définition des besoins. Si Bellevue confirme son intérêt, Genthod leur louera l'espace, afin de rester maître du projet. Ce qui est délicat, c'est d'y intégrer les pompiers dans un second temps. A l'origine, ce projet avait été refusé du fait que les pompiers étaient déplacés. Ainsi, il s'agira de savoir si les véhicules pourront être déplacés dans ce lieu. L'idée serait d'intégrer progressivement les services du feu pour libérer le bâtiment du rural.

M. RYCHNER se demande, en tant qu'ancien Président de la commission des bâtiments, si cela n'est pas du ressort de la commission sécurité.

M. FAVRE souligne que ce projet concernant uniquement la voirie est du ressort de la commission des bâtiments.

M. FEYER souligne que si le bâtiment du rural pouvait être libéré, il pourrait être réaménagé.

M. RYCHNER explique qu'il était en présence de M. Baumgartner lorsqu'a eu lieu la répartition des pompiers à Versoix. Il avait demandé si les nouveaux locaux influençaient le choix pour la commune et il semblait que non. Il se demande donc pourquoi cela avait été bloqué, alors que cette répartition n'influence en rien l'implantation des locaux.

M. FAVRE rappelle que la demande du GIG est de faire la synthèse des besoins en commission des bâtiments, notamment avec la commission sécurité. Il est nécessaire de faire un travail de mise à jour de ce programme.

M. BAUMGARTNER informe qu'en commission de la rive droite émane le projet de faire un local commun avec Collex et Versoix pour stocker une partie du matériel. Il s'agirait d'un regroupement, mais chaque commune aura son entité et un véhicule, voire deux, implantés sur le territoire communal pour éviter de prolonger les temps de déplacement.

Il est proposé de renvoyer la délibération en commission des bâtiments.

Le renvoi est accepté par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Parcage au Pré-Félix

Mme ISCH dit avoir été interpellée par les habitants du quartier Pré-Félix concernant le problème du passage et du stationnement des voitures des employés de l'entreprise Richemont. Il semblerait que cela ne soit pas résolu, malgré un contact avec l'Exécutif. Elle souhaite savoir où cela en est.

M. MAZENOD confirme avoir reçu la délégation des habitants. Il s'agit d'un chemin sur lequel chacun est libre de passer, mais il est vrai qu'il y a une monopolisation par les employés. Ainsi, la proposition faite est de mettre du 4 heures zone blanche. Cela permet d'éviter que ces voitures stationnent. Cela dit, la voie publique ne peut devenir un emplacement privé réservé aux habitants. Enfin, les employés de Richemont ne pourront plus stationner dans ce lieu, et devront donc aller ailleurs.

Mme ISCH souligne que les habitants attendent une réponse à leur dernière entrevue.

Mme PITTELOUD propose que cette problématique fasse l'objet d'une discussion dans une commission. Elle dit, en effet, avoir fait partie de ces mamans qui prennent le train le matin et qui déposent leurs enfants à l'école. Or, il semblerait qu'elles ne trouvent progressivement plus de place de parc aux alentours de la gare pour se rendre au travail après avoir déposé leurs enfants à l'école. Elle se demande donc s'il ne pourrait pas y avoir une réflexion autour de macarons si de nombreuses zones deviennent limitées à quatre heures, comme l'indique la mairie.

Mme STALDER souhaite rappeler qu'elle avait proposé de voir avec la commune de Bellevue s'il n'était pas possible d'utiliser le parking souterrain de Gitana qui est sous-utilisé. C'est une option qui, selon elle, devrait être envisagée, ce d'autant plus que ce lieu n'est pas trop éloigné. Cela dit, elle ne connaît pas la capacité de ce parking.

M. MAZENOD informe que Gitana est un parking public payant.

Il est proposé de renvoyer la réflexion en commission génie civil.

Le renvoi est accepté par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Journal gratuit « 20 minutes »

M. RYCHNER informe que la population de Genthod n'a plus accès au journal « 20 minutes ». Les deux caissettes restantes sont souvent vidées avant l'heure par des employés d'entreprises locales. Il souhaite savoir si l'Exécutif peut demander aux entreprises qu'elles prennent contact avec l'éditeur et leur mentionner qu'il est regrettable que ces caissettes soient vidées tôt le matin. Celles-ci sont en effet vouées aux habitants.

Carnet « rose »

M. GUEX annonce la naissance d'Alexis qui a eu vu le jour le 8 août. Il poussera ses premiers cris à Genthod jeudi prochain.

Miroir Creux-de-Genthod

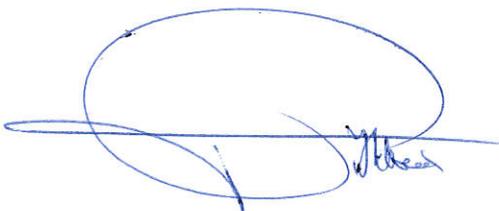
M. BAUMGARTNER informe que le miroir prévu en bas de la route pour se rendre au Creux-de-Genthod est enfin posé.

GICORD

Mme STALDER dit que la commission consultative du GICOR n'a pas siégé cette année, comme il est d'habitude au printemps et souhaite savoir pourquoi.

L'Exécutif répond que la question sera posée au Président.

Monsieur le Président lève la séance à 22h30.



La Secrétaire
Fabienne PITTELOUD



Le Président
Wolfgang HONEGGER